

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2025/147

Objet : Travaux de raccordement au réseau électrique

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée le 17/07/2025 par PARERA-SERVICES agissant pour le compte d'ENEDIS en vue d'occuper le domaine public au droit du 17 rue des Tisserands, afin d'effectuer des travaux de raccordement au réseau électrique avec utilisation d'un engin de levage, le 28/07/2025,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRÊTE

Article 1 : PARERA-SERVICES est autorisé à occuper le domaine public au droit du 17 rue des Tisserands, afin d'effectuer des travaux de raccordement au réseau électrique avec utilisation d'un engin de levage, le 28/07/2025.

Article 2 : Durant les travaux, la rue des Tisserands pourra être fermée à la circulation des véhicules section comprise entre la rue du Pont Notre Dame et la rue Lafayette.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 18 juillet 2025

Le Maire
Barbara NETO

